

Projet photovoltaïque Saint Fargeau Heliotrope

Bulletin d'information ABO Wind - Février 2022

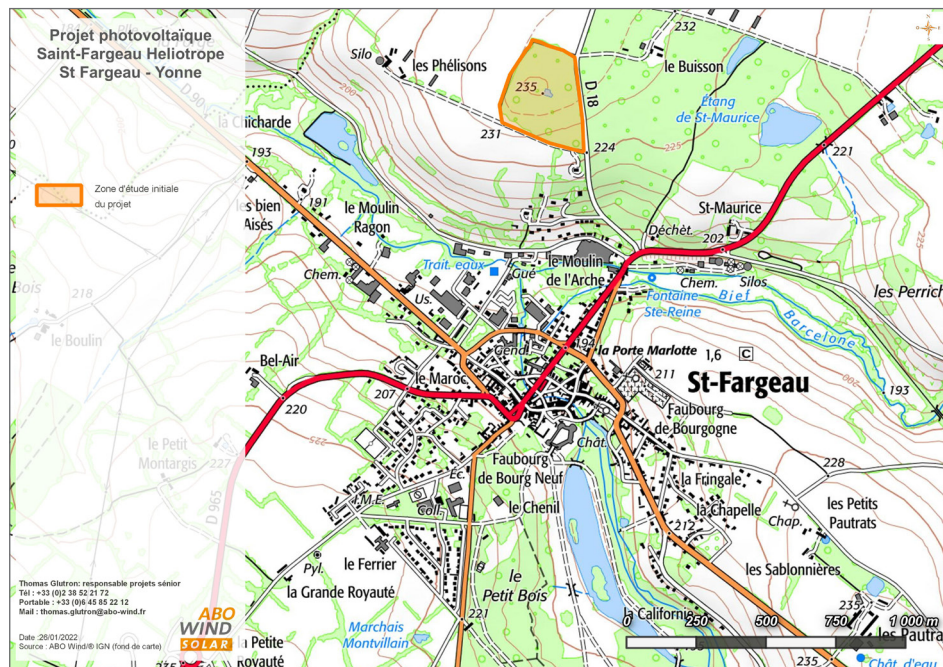
Ce premier bulletin d'information a pour objectif d'expliquer la démarche de développement du projet de parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la Communauté de communes Puisaye-Forterre, dans le département de l'Yonne et dans le périmètre de la commune de Saint-Fargeau.

Son objectif est de répondre à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part, par mail ou téléphone (coordonnées au dos de ce bulletin).

Localisation et caractéristique du projet

Le site retenu présente des caractéristiques techniques, environnementales, paysagères et patrimoniales adaptées pour accueillir un parc photovoltaïque :

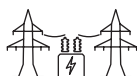
- Un bon niveau d'ensoleillement.
- Des conditions topographiques adaptées et l'absence d'ombrages.
- L'évitement de zones écologiques protégées et sensibles.
- Une insertion paysagère peu impactante sur le secteur.
- La possibilité d'accès et de raccordement à proximité.



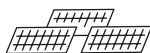
La zone d'étude, surlignée en orange sur la carte, est située sur un îlot actuellement en état de friche. Aucune activité agricole grandes cultures (blé, orge, colza, etc.), d'élevage ou toute autre activité économique n'y a été exercé depuis presque 30 ans.

Pour réhabiliter le site, le propriétaire souhaite y développer un projet de centrale solaire photovoltaïque au sol. Il a pour cela fait appel à ABO Wind pour développer, construire et mettre en service le projet.

La zone d'étude initiale, située au nord du bourg de Saint Fargeau, le long de la RD 18 en direction de Septfond est composée de deux parcelles cadastrales pour une surface totale de 8 ha 37a 05 ca.



6 Mwc
puissance du parc
7 140 MWh
Estimation annuelle de la production électrique



11 000 modules
nombre de modules



Env. 3 200
nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable (eau chaude et chauffage compris, sources : données croisées INSEE / CRE / RTE)

Printemps - Automne 2020

- Études naturalistes : faune – flore – milieux naturels.
- Rencontre des élus.
- Consultations des services de l'État.

Automne - Hiver 2020/2021

- 14/10/2020 : Présentation au Conseil Municipal.
- Lancement étude paysagère et étude d'impact.
- Dimensionnement du projet.

2^{ème} semestre 2021

- 7 juillet 2021 : Réunion publique d'information en Mairie.
- Délibération avec avis favorable communauté de communes Puisaye-Forterre.

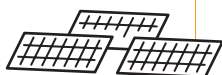
2^{ème} trimestre 2022 - 2023

- Dépôt du dossier de permis à construire Instruction du dossier.
- Enquête publique.

Etapes à venir :

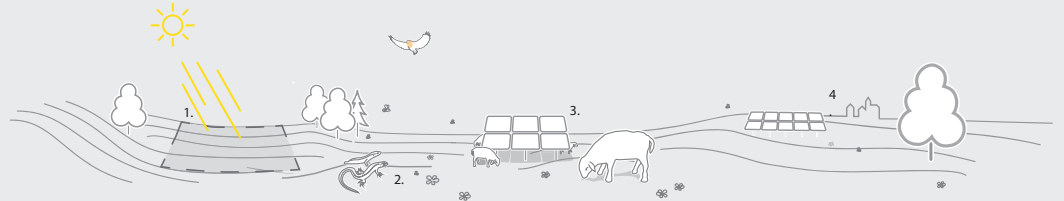
- Construction du parc.
- Raccordement.
- Mise en service.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



Développement d'un projet photovoltaïque

Lors de la création d'un projet d'un parc photovoltaïque, le développeur doit remettre une étude d'impact sur l'environnement. Cette dernière est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Comportant les volets faune, flore et milieux naturels, agricole et paysager, elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné (Source et accès aux textes de loi : www.ecologique-solidaire.gouv.fr).



1. Potentiel du site

2 à 3 mois

- Mesurer l'intensité et la fréquence de l'ensoleillement.
- Adapter l'implantation en évitant les pentes et ombrages.
- Évaluer le potentiel de production d'énergie.

2. Études naturalistes

6 à 12 mois

- Faire l'inventaire des espèces faune, flore et des milieux naturels.
- Identifier les enjeux et adapter l'implantation.
- Mener une veille sur les espèces et espaces naturels protégés.

3. Étude préalable agricole

3 à 5 mois

- Étudier l'état initial agricole local.
- Déterminer les impacts du projet.
- Proposer des mesures de compensations collectives si besoin.

4. Étude paysagère

1 à 3 mois

- Etablir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis différents points de vue.
- Intégrer au mieux le projet dans l'environnement paysager.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc, tel que le projet de parc photovoltaïque Saint Fargeau Heliotrope, y sont soumis. Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, a donc être initiée pour le projet.

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

Pour le projet de Saint Fargeau a lancé en 2020 l'ensemble des études ci-dessus. Afin de pouvoir concevoir l'implantation du parc, il est nécessaire de prendre en compte les résultats de ces dernières.



Parc photovoltaïque de Malborn en Allemagne - ©ABO Wind

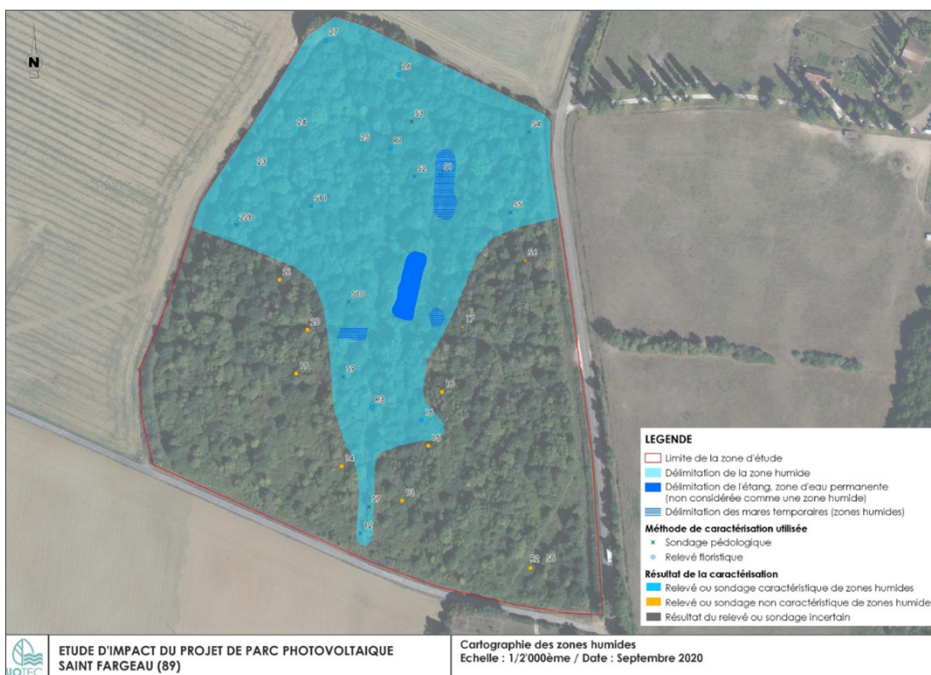
Les résultats des études

Bilan des enjeux naturalistes

Lors de ces études, des enjeux majoritairement faibles ont été mis en évidence. Le pourtour de la mare, de la lisière nord et de l'angle sud représente des enjeux moyens.

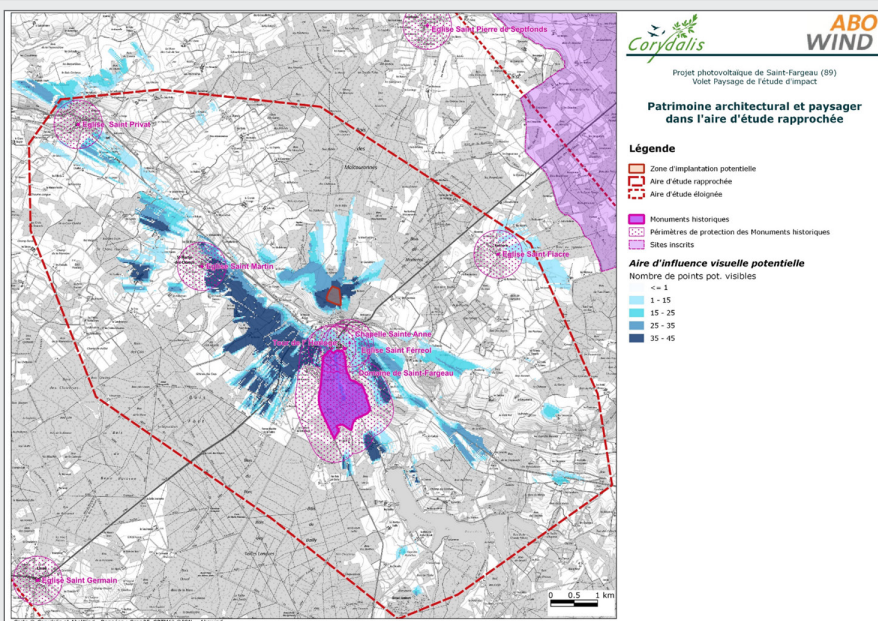
La lisière du boisement et la mare forestière quand à eux, représentent des enjeux plus forts.

L'étude a également mis en évidence une zone classée humide mais avec des enjeux limités en termes d'habitats spécifiques pour les espèces.



Bilan des enjeux paysagers et patrimoniaux

Les enjeux paysager et patrimoniaux sont limités du fait d'un maillage bocager dense sur l'aire d'étude rapproché et relativement concentrés aux abords immédiats du site.



Implantation envisagée du parc

Aujourd'hui, en combinant les résultats des différentes études, des enjeux et impacts observés sur le site et dans un périmètre proche, le scénario le plus adapté a pu être déterminé. Pour avoir des impacts résiduels modérés à faibles, les mesures d'évitement, réduction et de compensation suivantes ont été envisagées :



- Implantation de panneaux réduite à 5,5 ha dont seulement 1,77 ha sur les 3,66ha de la zone humide.
- La préservation totale de la zone à enjeu autour de la mare.
- Maintien d'une bande boisée tout autour du site.
- Choix du système de fixation des tables mono-pieux.
- Pas de terrassement ni artificialisation des sols en zone humide :
 - Déploiement du schéma électrique en « aérien » (pas d'enfouissement de câbles).
 - Limitation de linéaire de voirie, réserve incendie et locaux techniques hors zone humide.

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 150 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 347 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1,5 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts


Responsable du projet

Thomas Glutron
Tél. : 02 38 52 21 72
thomas.glutron@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO
WIND
SOLAR